Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-57_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 – N° 57/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 30 mai 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Christophe LE MEUR, Muriel MICHOT, Guénolé TRICOT, Charline MARTEL, Nadège SANSON et Nadine DERRIEN.

Absents excusés : Gérald ANTOINE (donne procuration à Valérie RUMIANO), Anne-Lise NOCET (donne procuration à Françoise DISQUAY), Maud LE BRETON (donne procuration à Guénolé TRICOT), Tiphaine KERBOEUF (donne procuration à Nadia MOREL), Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON) et Benoit JAHAN (donne procuration à Nadine DERRIEN), Cyrille BERMONT et Christine LANCASTER.

Secrétaire de séance : Nadia MOREL

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 - Pouvoirs : 6 - Votants : 25

TARIFS COMMUNAUX 2026 – CRÉATION D'UN TARIF « ABONNEMENT VACANCIERS » A LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur Sébastien GUIOT, Adjoint au Maire chargé des Finances, expose à l'assemblée le projet de création d'une tarification spécifique propre aux usagers saisonniers de la bibliothèque municipale.

Dans le cadre des travaux préparatoires relatifs à la révision des tarifs communaux pour l'année 2026, il a été mis en évidence la nécessité d'encadrer juridiquement l'accès et le droit d'emprunt des usagers estivaux.

Jusqu'à présent, une tolérance et un accord informel permettaient à ce public d'emprunter des ouvrages en se voyant appliquer, par assimilation, le tarif réduit de 10,00 € (normalement réservé aux mineurs, étudiants, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap).

Afin de régulariser cette situation spécifique sans attendre la refonte globale de la grille tarifaire communale qui sera soumise à l'assemblée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, il convient d'acter dès à présent l'institution de ce dispositif tarifaire dédié.

Le tarif proposé pour ce nouvel « Abonnement vacanciers » est fixé à 10,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 23 voix pour et 2 abstentions, décide :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-57_2026-DE

- **D'INSTITUER**, au sein de la grille tarifaire de la bibliothèque municipale, la formule d'abonnement suivante :

Désignation	Montant
Abonnement vacanciers	10,00 €

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **DE DIRE** que ces tarifs entreront en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publicité légale

A Plouha, le 8 juin 2026

Madame Le Maire,

Affiché le : 9 JUIN 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO